

Arrêté fixant la composition du jury du concours réservé de recrutement d'infirmiers de l'éducation nationale et de l'enseignement supérieur dans le grade d'infirmier

ACADÉMIE DE LILLE - SESSION 2023

**LA RECTRICE DE RÉGION ACADÉMIQUE DES HAUTS-DE-FRANCE
LA RECTRICE DE L'ACADÉMIE DE LILLE
CHANCELIÈRE DES UNIVERSITÉS**

- Vu La loi n°83-634 du 13 juillet 1983 modifiée relative aux droits et obligations des fonctionnaires, ensemble la loi n°84-16 du 11 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la Fonction publique de l'Etat ;
- VU L'arrêté du 5 octobre 2005, modifié, portant délégation de pouvoirs du ministre chargé de l'Éducation nationale aux recteurs d'académie en matière de recrutement et de gestion de certains personnels stagiaires et titulaires des services déconcentrés relevant du ministère chargé de l'Éducation nationale ;
- Vu L'arrêté du 23 octobre 2012 fixant les règles d'organisation générale, la nature et le programme des épreuves du concours de recrutement des infirmiers de l'éducation nationale et de l'enseignement supérieur ;
- Vu L'arrêté du 28 décembre 2012 fixant les conditions d'organisation du concours ainsi que la composition et le fonctionnement du jury pour le recrutement des infirmiers de l'éducation nationale et de l'enseignement supérieur ;
- Vu L'arrêté 2017-004 du 20 juillet 2017 portant création du service interacadémique des concours administratifs, techniques, sociaux et de santé ;
- Vu L'arrêté du 8 février 2023 autorisant au titre de l'année 2023 l'ouverture de concours réservés de recrutement d'infirmiers de l'éducation nationale et de l'enseignement supérieur dans le grade d'infirmier ;
- Vu Les propositions du président de jury ;

ARRÊTE

Article 1 : Le jury du concours réservé d'infirmiers de l'éducation nationale et de l'enseignement supérieur dans le grade d'infirmier est constitué comme suit :

Président

Monsieur Saïd MEDDAH
Chef de la division des affaires financières

Rectorat d'Amiens (80)

Vice-présidente

Madame Yohanna LEFEBVRE
Infirmière conseillère technique

Rectorat d'Amiens (80)

Membres du jury

Madame Maryse BURGER
Médecin conseiller technique

Rectorat d'Amiens (80)

Monsieur Éric DHALLEINE
Personnel de direction

Collège Jean Rostand de Doullens (80)

Madame Mireille PERDU
Médecin conseiller technique

DSDEN de la Somme (80)

Madame Anne-Sophie POURCHEZ
Infirmière conseillère technique

Monsieur Pierre TREVISAN
Personnel de direction Hors Classe

DSDEN de la Somme (80)

Lycée Paul Langevin de Beauvais (60)

Article 2 : Madame la responsable du service interacadémique des concours administratifs, techniques, sociaux et de santé est chargée de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Lille, le 13 février 2023

Pour la Rectrice et par délégation
Le Secrétaire Général de l'Académie


Paul-Eric PIERRE

Valérie CABUIL